



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS
URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)**

**8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du Lundi 30 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi trente septembre à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le Président, Olivier ENGRAND, s'est réuni, à la salle « Légion d'honneur » de l'Hôtel de Ville de Soissons, pour sa séance (Place de l'Hôtel de Ville, 02200 Soissons).

Date de la convocation :

23 septembre 2024

NOMBRE DE MEMBRES			
Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs donnés	Qui ont pris part à la délibération
26	23	1	22

Sous la Présidence de M. Loïc LALYS, président du SITUS

Présents : Mme BERGÉ Séverine, Mme BILLECOQ Elisabeth, Mme DENUNCQ, Isabelle, Mme LALUC Sylvie, Mme MARTIN Nathalie, Mme VOYEUX Eliane, M. BOURGEOIS Guillaume, M. COUTEAU Jean-Marie, M. COUVREUX Claude, M. DESPREZ Didier, M. DESUMEUR Alex, M. DEULCEUX Christian, M. D'HIVER Gérard, Mr ENGRAND Olivier, M. FAUCON Emilien, M. LALYS Loïc, M. MADIOT Claude, M. PAGANO Jean-Baptiste, M. PHILIPON Vincent, M. ROUTIER Thierry, M. WALLE Dominique

Présent non votant : Mme FERTON-HERPE Thérèse, Mme COUPEZ Sylvie

Pouvoir :

M. CHOQUENET Vincent donne pouvoir à M. MADIOT Claude

Secrétaire de séance : M. PAGANO Jean-Baptiste

Ont assisté :

Personnel du SITUS : Mme AIT OUMEZIANE Djedjiga, Mme HALLEZ-DUBOIS Laurène, Mme ZINE EL ABIDINE Aziza, Mr LAUTIER Romain

Le absents sont excusés

Désignation du délégué "élu" au CNAS.	Rapport
	N°7

Par délibération du 11 Février 1997, le Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais (SITUS) a décidé d'adhérer au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour son personnel et a, depuis cette date, reconduit, chaque année son adhésion.

Suite au changement de Président, il est nécessaire de désigner un délégué membre du Comité Syndical, afin d'être représenté à l'Assemblée Départementale de cet organisme paritaire

Ces représentants assistent notamment à l'Assemblée Départementale annuelle au cours de laquelle ils peuvent émettre un avis sur les questions à l'ordre du jour.

La collectivité adhérente organise la représentation du collège des agents parmi la liste des bénéficiaires.

En ce qui concerne le délégué local Elu, la candidature de M. LALYS Loïc est proposée pour la fonction de titulaire.

Le Comité Syndical donne son accord pour procéder à un vote à mains levées.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré le Conseil Syndical :

- Désigne M. LALYS Loïc pour assurer les fonctions de représentant titulaire Elu auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS). Ils notent également que le représentant Agent est Madame Laurène HALLEZ.

Vote :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Refus de vote : 0

Et ont signé au registre les membres présents

Affiché, le 1^{er} octobre 2024

Pour extrait conforme,

Le Président,

Loïc LALYS

